

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2019, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à seize heures, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Bruno Sanssouci
Madame la conseillère :	Suzie Radermaker
Madame la conseillère :	Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Absent : Monsieur le conseiller Sylvain Gélinas après avoir reçu l'avis requis par la loi

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

Le directeur général certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. État d'urgence – entériner les dépenses encourues
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée.

1 **Résolution 2019.12.328**
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 **Résolution 2019.12.329**
État d'urgence – entériner les dépenses encourues

CONSIDÉRANT que le conseil a déclaré l'état d'urgence local le 26 avril 2019, par sa résolution 2019.04.109;

CONSIDÉRANT que le conseil a maintenu l'état d'urgence les :
29 avril 2019, résolution 2019.04.112
2 mai 2019, résolution 2019.05.115
7 mai 2019, résolution 2019.05.118;

CONSIDÉRANT que le conseil a approuvé le 8 juillet 2019, les dépenses encourues à cette date, pour protéger la vie, la santé et l'intégrité de la population des secteurs touchés par les inondations sur le territoire de la Municipalité, par sa résolution 2019.07.186;

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection ont été faits sur certains chemins endommagés par la crue des eaux ce printemps, encourageant des dépenses supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est admissible à une aide financière dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres du ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

D'entériner l'excédent des dépenses encourues durant la période de l'état d'urgence, soit un montant total de 38 163,18 \$, réparti comme suit :

1. Mesures préventives temporaires : 728,14 \$;
2. Mesures d'intervention et de rétablissement incluant les réparations urgentes de chemins : 37 435,04 \$.

D'autoriser une affectation du surplus pour défrayer le montant total des dépenses nettes.

ADOPTÉE

3 Période de questions

**4 Résolution 2019.12.330
Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominigüe, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.